

## Permis de conduire : comment passer le code (épreuve théorique commune ou ETG) ?

L'épreuve théorique générale commune (ETG) concerne les permis B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E.

Si vous voulez passer le permis moto A1 ou A2, vous devez passer un **code motocyclette** ( ETM ).

### À savoir

Les règles sont différentes si vous avez un handicap (sourd ou malentendant, troubles dys) ou si vous maîtrisez mal le français.

Vous pouvez passer l'ETG en auto-école ou en candidat libre :

### Permis de conduire

#### Attestation et brevet de sécurité routière

Attestation de sécurité routière (ASR)

Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)

Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire

### Permis moto

Permis A1 (permis 125 cm3)

Permis A2 (- de 35 kw)

Permis A (+ de 35 kw)

### Permis B (voiture ou quadricycle lourd)

Apprentissage anticipé de la conduite à partir de 15 ans (AAC)

Conduite encadrée à partir de 16 ans

Conduite supervisée à partir de 18 ans

Permis B : voiture ou camionnette

Permis B en candidat libre

Permis B1 : quadricycle lourd à moteur

Permis BE : voiture avec remorque (voiture + remorque > 4250 kg)

### Permis pour le transport de marchandises et de personnes

Permis C (+ de 3,5 t)

Permis CE (+ de 3,5 t avec remorque)

Permis C1 (entre 3,5 t et 7,5 t)

Permis C1E (entre 3,5 t et 7,5 t avec remorque)

Permis D (transport + de 8 passagers)

Permis DE (transport + 8 passagers avec remorque)

Permis D1 (transport de 16 passagers maximum)

Permis D1E (transport de 16 passagers maximum avec remorque)

### Perte, vol ou détérioration du permis de conduire

Vol

Perte

Détérioration

### Conduite et santé

Contrôle médical pour raisons de santé

Contrôle médical pour renouveler un permis professionnel

Conduite et handicap

**Vérifier les conditions  
d'âge**

Vous pouvez préparer l' ETG :

à partir de **15 ans** dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,

à partir de **16 ans** pour la formule classique.

**S'informer sur le  
prix**

L'inscription coûte 30 € .

En cas d'échec au code, vous devez repayer cette somme.

L'auto-école peut vous facturer en plus des frais de formation.

**S'inscrire dans une auto-  
école**

L'auto-école doit vous proposer un contrat-type de l'enseignement de la conduite . Ce contrat précise notamment le **programme** et le **déroulement de la formation**, le **prix** de la formation et des prestations administratives, les **obligations** de chacun, les **moyens de paiement**.

Pour passer le code, vous devez être inscrit dans un **centre d'examen agréé** : **La Poste, SGS, Dekra, Pearson Vue** ou **Bureau Veritas**.

L'auto-école ou vous-même pouvez faire la démarche.

- S'inscrire à l'examen du code auprès de La Poste
- S'inscrire à l'examen du code dans un centre SGS
- S'inscrire à l'examen du code auprès de Dekra
- S'inscrire à l'examen du code auprès de Pearson Vue
- S'inscrire à l'examen du code auprès du Bureau Veritas

**Préparer le  
code**

En plus de la formation proposée par l'auto-école, vous pouvez tester vos connaissances sur le site de la sécurité routière en essayant de répondre à 24 questions.

La chaîne YouTube Mon auto-école à la maison propose des épisodes thématiques pour réviser le code.

**Passer  
l'examen**

Le **centre d'examen** que vous avez choisi **confirme votre inscription** et vous envoie une **convocation**.

Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre **convocation** et une **pièce d'identité**.

Votre pièce d'identité doit être en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.

Pour réussir le code, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

**Respecter les délais pour passer la  
conduite**

Vous recevez les résultats **par mail** ou **par courrier**.

Vous conservez le bénéfice du code pendant **5 ans**.

Vous conservez le bénéfice du code en cas de changement de filière de formation.

Par exemple, si vous choisissez un apprentissage accompagné après un apprentissage classique.

**Rappel**

l'ETG concerne les catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E du permis de conduire.

**Vérifier les conditions  
d'âge**

Vous pouvez passer l'ETG :

à partir de **15 ans** dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,

à partir de **16 ans** pour la formule classique.

**S'informer sur le  
prix**

L'inscription coûte 30 € .

En cas d'échec au code, vous devez repayer cette somme.

Le paiement se fait en ligne sur le site du centre agréé.

**Demander un numéro  
NEPH**

Pour passer le code, vous avez besoin d'un numéro de dossier de permis : le **numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)**.

La **demande** se fait **en ligne** sur le site de ANTS .

L'inscription à l'examen du permis de conduire se fait en ligne sur le site de l'ANTS .

Préparez les documents suivants, en version photographiée ou numérisée :

Justificatif d'identité

Justificatif de domicile de moins de 6 mois

1 photo d'identité ou 1 photo-signature numérique

Si nécessaire, avis médical (formulaire cerfa n°14880)

Pour une personne mineure ou sous tutelle légale, 1 copie du justificatif d'identité de son représentant légal

Si vous êtes français, âgé de 17 ans révolus à 25 ans non révolus, certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), ou attestation individuelle d'exemption, ou attestation de situation vis-à-vis du service national, ou attestation provisoire de situation vis-à-vis du service national.

Si vous êtes étranger, justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...).

• Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)

**S'inscrire au code dans un centre  
agréé**

Vous devez vous inscrire dans un centre agréé : **La Poste, SGS, Dekra, Pearson Vue** ou **Bureau Veritas**.

- S'inscrire à l'examen du code auprès de La Poste
- S'inscrire à l'examen du code dans un centre SGS
- S'inscrire à l'examen du code auprès de Dekra
- S'inscrire à l'examen du code auprès de Pearson Vue
- S'inscrire à l'examen du code auprès du Bureau Veritas

**Préparer le  
code**

Vous pouvez tester vos connaissances sur le site de la sécurité routière en essayant de répondre à 24 questions.

La chaîne YouTube Mon auto-école à la maison propose des épisodes thématiques pour réviser le code.

**Passer  
l'examen**

Le **centre d'examen** que vous avez choisi **confirme votre inscription** et vous envoie une **convocation**.

Avant de commencer l'épreuve, vous devez présenter votre **convocation** et une **pièce d'identité**.

Votre pièce d'identité doit être en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans.

Vous devez répondre à **40 questions** à choix multiples.

Pour réussir le code, vous devez avoir **35 réponses justes ou plus**.

**Respecter les délais pour passer la conduite**

Vous recevez les résultats **par mail** ou **par courrier**.

Vous conservez le bénéfice du code pendant **5 ans**.

Vous conservez le bénéfice du code en cas de changement de filière de formation.

Par exemple, si vous choisissez un apprentissage accompagné après un apprentissage classique.

**Rappel**

l'ETG concerne les catégories B1, B, BE, C, D, CE, DE, C1, D1, C1E, D1E du permis de conduire.

**Questions – Réponses**

- Quelles aides pour financer le permis de conduire ?
- Quelles sont les différentes façons de passer le permis de conduire B ?
- Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ?
- Demande en ligne de permis de conduire : comment être aidé dans la démarche ?
- Quel permis pour quelle catégorie de véhicules ?
- Le non respect d'une restriction du permis de conduire est-il sanctionné (port de lunettes, EAD...) ?
- Quels véhicules peut-on conduire sans permis de conduire ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Permis de conduire
- Attestation de sécurité routière (ASR)
- Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
- Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire
- Permis de conduire : apprentissage anticipé (AAC) à partir de 15 ans
- Permis de conduire : conduite supervisée à partir de 18 ans
- Permis B : voiture ou camionnette
- Permis de conduire de catégorie B en candidat libre
- Permis de conduire et contrôle médical pour raisons de santé

**Pour en savoir plus**

- Comment bien réviser le code de la route ?  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Réviser le code sur la chaîne YouTube "Mon auto-école à la maison"  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Contrat type de l'enseignement de la conduite  
Source : Legifrance
- École de conduite labellisée  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Ecole de conduite associative  
Source : Ministère chargé de l'intérieur
- Le permis à points  
Source : Ministère chargé de l'intérieur

**Où s'informer ?**

- **Centre de Contact Citoyens – Permis de conduire**  
**En ligne**  
<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>  
**Formulaire de contact en ligne**  
Accès au [formulaire de contact](#)  
**Par téléphone**  
**34 00** (numéro non surtaxé)  
09 70 83 07 07 depuis l'Outre-Mer et l'étranger  
Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**Services en ligne**

- Permis de conduire : s'inscrire en ligne à l'examen (attribution du numéro NEPH)  
Téléservice
- Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives)  
Outil de recherche
- S'inscrire à l'examen du code auprès de La Poste  
Téléservice
- S'inscrire à l'examen du code dans un centre SGS  
Téléservice
- S'inscrire à l'examen du code auprès de Pearson Vue  
Téléservice
- S'inscrire à l'examen du code auprès du Bureau Veritas  
Téléservice
- Demander en ligne un permis de conduire à la suite de la réussite à un examen  
Téléservice

**Et aussi...**

- Permis de conduire
- Attestation de sécurité routière (ASR)
- Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
- Brevet de sécurité routière (BSR), catégorie AM du permis de conduire
- Permis de conduire : apprentissage anticipé (AAC) à partir de 15 ans
- Permis de conduire : conduite supervisée à partir de 18 ans
- Permis B : voiture ou camionnette
- Permis de conduire de catégorie B en candidat libre
- Permis de conduire et contrôle médical pour raisons de santé

**Textes de  
référence**

- Directive 2006/126 du 20 décembre 2006 relative au permis de conduire  
Épreuve de contrôle des connaissances (annexe II)
- Code de la route : articles L221-1 A à L221-10  
Accès aux épreuves théoriques et organisation
- Code de la route : articles R211-3 à R211-7  
Apprentissage de la conduite
- Code de la route : articles R221-3-1 à R221-3-3  
Organisation des épreuves
- Décret n°2020-142 du 20 février 2020 définissant le contrat type de l'enseignement de la conduite
- Arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé
- Arrêté du 27 avril 2016 fixant le cahier des charges pour l'organisation des épreuves du permis de conduire
- Arrêté du 1er juin 2016 relatif à la redevance acquittée pour le passage de l'épreuve théorique générale du permis de conduire
- Arrêté du 26 avril 2013 relatif à la notification des résultats des examens du permis de conduire
- Arrêté du 19 janvier 2012 fixant la liste des titres permettant aux candidats aux examens du permis de conduire de justifier de leur identité
- Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*